**Délibération portant création d’un emploi non permanent**

**et autorisant le recrutement d’un agent contractuel**

**pour mener à bien un projet ou une opération identifié**

**article 332-24 du code général de la fonction publique**

Le Maire/Président rappelle au ………………. (*organe délibérant*) que l’article L. 332-24 du code général de la fonction publique autorise le recrutement d’agent contractuel pour un contrat à durée déterminée afin de mener à bien un projet ou une opération identifié. Le contrat est conclu pour une durée minimale d'un an et d’une durée maximale de six ans. L’échéance du contrat est la réalisation de son objet, c’est-à-dire la réalisation du projet lui-même.

Le Maire/Président expose également qu’il est nécessaire de prévoir …………………………………… (*énumération des tâches à effectuer*) afin de réaliser………………. (*préciser le projet ou l’opération : refonte du système informatique, réorganisation des outils en matière de ressources humaines, maîtrise d’ouvrage d’un chantier complexe, obtention d’une certification qualité etc*). Ces tâches requièrent des compétences spécifiques.

Ainsi, en raison des tâches à effectuer, le Maire/Président propose de créer, à compter du …………………..., un emploi non permanent sur le grade de ……….. dont la durée hebdomadaire de service est de ………… (*X/35ème*) et de l’autoriser à recruter un agent contractuel pour une durée de ……… (*1 an minimum, 6 ans maximum*), renouvelable par décision expresse sous réserve de ne pas excéder une durée totale de six ans. Les services accomplis dans le cadre du contrat de projet ne sont pas pris en compte dans la durée de 6 ans exigée pour bénéficier d’un renouvellement en CDI, en application de l’application l’article L.332-10 du code général de la fonction publique.

**Après en avoir délibéré, le ………………. (***organe délibérant***) décide :**

* De recruter un contrat de projet sur le grade de ……………………. pour effectuer les missions de ………………………, pour répondre au besoin temporaire de la collectivité afin de mener à bien ………………. (*préciser le projet ou l’opération*), d’une durée hebdomadaire de travail égale à ………… (*X/35ème*), à compter du …………………………. pour une durée de………………..
* La dépense correspondante sera inscrite au budget.

Le Maire, le Président

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

- informe que la présente délibération peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Besançon via le site www.telerecours.fr dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l’Etat et sa publication.

Le ……………………… (autorité territoriale)

(Nom – Prénom)

(signature)